







A retenir

OÏDIUM	Maintenez votre vigilance.
CICADELLE VERTE	Les populations larvaires sont en forte hausse. Surveillez vos parcelles.
MILDIU	Pression faible.
VERS DE LA GRAPPE	Le vol de première génération est terminé. Changez vos capsules.
RÉGLEMENTATION : RAPPEL Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)	

MÉTÉO

Prévisions du 24 au 29 mai 2011 (Prévisions Météo France)

	Mar 24	Mer 25	Jeu 26	Ven 27	Sam 28	Dim 29
Températures	11 31	15 32	15 25	12 21	11 23	11 23
Tendances						
		Temps lourd risque orageux	Rares averses	Rares averses	Temps variable	Temps variable

STADES PHENOLOGIQUES

	Gamay	Duras	Syrah	Loin de l'œil	Mauzac
Stades	25 (Brens)	23 (Cadalen)	23 (Lisle)	22 (Gaillac)	19 (Cahuzac s/ V)

Rappel des stades :
 19 : Début floraison, les capuchons floraux se séparent
 21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux
 22 : 30-40 % floraison
 23 : 50% floraison
 25 : 80 % floraison

MILDIU

• Situation au vignoble

La situation sanitaire évolue peu. On ne note toujours aucun symptôme dans les parcelles du réseau de surveillance (pas même dans les témoins non traités). Seules quelques taches isolées sont observées en dehors du réseau, mais globalement la situation est saine.

• **Données de la modélisation** (Potentiel Système – IFV ; Milvit - SRAL)

En l'absence de pluie, la pression épidémique diminue. Aucune contamination n'a eu lieu.

La pression est, à ce jour, faible à nulle.

Un épisode pluvieux de 5 à 10 mm engendrerait des contaminations élites ainsi que des contaminations de sauvegarde sur les secteurs de Cadalen et Castanet.

Il faudrait en revanche un cumul de plus de 50 mm pour engendrer des contaminations de masse hormis à Couffouleux où 35 mm « suffiraient ».

30 mm survenant en un seul évènement pluvieux pourraient aussi engendrer des contaminations de masse sur l'ensemble des secteurs.

Rappel :

Les contaminations de sauvegarde sont des phénomènes ponctuels, se produisant lorsque le champignon est confronté de manière prolongée à une situation climatique défavorable à son développement. Pour assurer sa survie, une partie des spores deviendraient alors aptes à germer et à contaminer le végétal. L'impact de ce phénomène reste donc limité et n'est susceptible d'occasionner des dégâts que dans un nombre restreint de situations (parcelles à risque).

Les contaminations élites sont des épisodes de contaminations de faible ampleur. A la différence des contaminations de masse qui sont caractéristiques du démarrage de l'épidémie, les élites sont généralement sans gravité.

Évaluation du risque : La pression est faible à nulle. Compte tenu du niveau de pression (EPI) la probabilité de contaminations de masse est faible mais ne peut être exclue totalement tant que le risque orageux se maintient.

OÏDIUM

• **Situation au vignoble**

La situation sanitaire reste saine dans et en dehors du réseau de surveillance. On ne signale toujours aucun symptôme.

Évaluation du risque : La floraison constitue une période de grande sensibilité pour la vigne. Il convient donc de maintenir sa vigilance en toute situation. La période de sensibilité effective s'étend jusqu'à la fermeture de la grappe.

BLACK ROT

• **Situation au vignoble**

La situation est saine. Seules quelques taches isolées ont été observées à Couffouleux et Senouillac (cas particulier de la parcelle de Senouillac qui était encore non protégée à ce jour).

Évaluation du risque : Le Black-rot est une problématique secondaire pour le vignoble gaillacois. Cependant, il convient de rester vigilant, notamment sur les parcelles à historique sur lesquelles la détection précoce des symptômes foliaires permettrait de prévenir une atteinte significative des grappes.

VERS DE LA GRAPPE

• **Situation au vignoble**

Le vol de première génération est terminé. Mais, étonnement, on observe toujours des captures sur quelques pièges du réseau de suivi.

Les comptages de glomérules réalisés cette semaine confirment la tendance de la semaine dernière : la présence de glomérules est très hétérogène et montre parfois des variations importantes pour des parcelles situées à quelques dizaines de mètres de distance.

Par ailleurs, on observe cette année des glomérules dans des secteurs habituellement épargnés par les vers de la grappe.

• **Données de la modélisation (Modèle Eudémis LOB version 2.0 - SRAL)**

Le modèle prévoit un démarrage du 2e vol sur les premiers jours de juin (1e – 2 juin). Les premières pontes de G2 sont prévues dans les jours suivants : entre le 5 et le 7 juin.

Évaluation du risque : L'évaluation de la pression tordeuse à l'issue de la première génération doit inciter à la prudence quant au contrôle de la G2. L'intensification des captures sera un signe de reprise d'activité des vers de grappe.

Pensez à changer dès à présent les capsules de vos pièges

CICADELLE VERTE

• **Situation au vignoble**

On observe toujours une présence régulière de populations larvaires de cicadelles vertes : en moyenne 30 à 40 % de feuilles occupées et jusqu'à 52 % sur une parcelle de Loin de l'œil de Rabastens et 64 % sur une parcelle de Fer de Couffouleux.

Évaluation du risque : Le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. La présence des insectes peut être parfois très élevée dans certaines parcelles, sous forme de foyers, mais sans occasionner de dégâts notables. Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés les années précédentes, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui seront vraisemblablement observables aux alentours de mi-juin.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

MELIGETHE

• **Situation au vignoble**

On note la présence, parfois en nombre important, de petits coléoptères noirs rassemblés au niveau des grappes. D'après les éléments d'identification il pourrait s'agir de méligèthes.

Évaluation du risque : Ces coléoptères ne sont pas des ravageurs de la vigne et semblent se nourrir du pollen qu'ils trouvent sur les inflorescences. Les méligèthes ne présentent a priori pas de risque pour la vigne.

Méligèthe.
Source : www.ephytia.inra.fr



FLAVESCENCE DORÉE

Le message réglementaire Flavescence dorée 2011 ainsi que les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site de la DRAAF Midi-Pyrénées :

http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Mess_reglem_flav_doree-2011-3_cle8f4514.pdf

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2011 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante :
www.vignevin-sudouest.com

Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mardi 31 mai.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	